

Ministère
du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes.

République Française

Paris, le 8 Oct. 1922

Direction

de
l'Enseignement Technique.

Inspection.

Mon cher confrère,
Je trouve, ~~à l'heure~~ ^{après} une
semaine passée en inspection hors de
Paris, votre lettre du 29 septem-
bre et je m'excuse de ne pas y
avoir répondu plus tôt, pour cette
simple raison,

Admirer éviter le retour du fa-
cheux état de choses traversé par
Pierre Laffitte, nous avons pris le
parti de non conformer à l'histoire
les associations et, par suite, d'adop-
ter des statuts, aussi conformes que
possible à nos conceptions, mais qui,
néanmoins, imposent aux présidents
l'obligation d'administrer les So-

ciété avec le concours d'un
conseil d'administration.

Le nom envoyé, par le même
courrier, un exemplaire des ~~statuts~~
statuts de chacune des Sociétés dont
je suis le président, avec un bulletin
d'adhésion, relatif à l'une et à
l'autre, que vous serez bien ai-
nable de me renvoyer signé,
s'ils ne soulèvent aucune objection
de votre part.

Les documents divers vous con-
vaincront que je ne pourrais pas
procéder autrement que je l'ai
fait et que votre adhésion à nos
organisations, si vous les maintenez,
constituera déjà un témoignage
précieux de rapprochement, nous
permettant de discuter en outre,
toute initiative utile, dans le
présent et dans l'avenir.

C'est pourquoi le quinquiesme de
votre proposition immédiate de
collaboration sera examinée avec
une sympathie sincère, dans un
désir prochain, si la réunion à la
quelle je vous ai convié.

Je regrette que vous ne puis-
siez y assister et les motifs que
vous invoquez, si ce n'est, sont très
légitimes pour que j'insiste; mais
je ne manquerais pas d'aller m'en-
tendre préalablement avec vos amis
qui pourront, à défaut de vous, vous
éclairer de leurs conseils.

Bien cordialement,

J. Courcier

Present to
messrs J. & W. Collyer